Alcon

Code de conduite professionnelle

Confiance • Intégrité • Responsabilité

Code de conduite professionnelle

Construire un climat de confiance grâce à notre intégrité

Message du PDG....3
L'importance de la confiance....4
Notre culture de l'intégrité....5
Ne pas hésiter à s'exprimer....6

Construire un climat de confiance dans notre environnement de travail

Environnement de travail respectueux....10
Environnement de travail sans danger....11
Conflits d'intérêts....12
Informations et ressources....14

Construire un climat de confiance avec les différents acteurs de notre secteur

Qualité des produits....18
Tenue responsable de registres et de rapports....19
Interactions éthiques....20
Transactions éthiques....22

Construire un climat de confiance dans la société

Être un citoyen du monde éthique....26
Gestion responsable de notre Code....28

Message du PDG

Construire un climat de confiance grâce à notre intégrité

« Notre réussite dépend de la pérennité de la confiance de nos parties prenantes. Aucune avancée ne peut avoir lieu au détriment des valeurs ou de l'intégrité de notre entreprise. »

C'est un privilège de diriger Alcon alors que l'entreprise ouvre un nouveau chapitre, celui de son indépendance, au service du développement de solutions pour les soins des yeux. Ce que nous faisons est essentiel pour aider les gens à mieux voir. La manière dont nous le faisons nous aide à gagner la confiance de nos clients, investisseurs, collègues et autres parties prenantes de l'entreprise. Notre réussite dépend de la pérennité de cette confiance.

Nous devons tous respecter les valeurs et la culture d'intégrité de notre entreprise. Je m'engage à mener mes activités conformément aux exigences énoncées dans le présent Code de conduite professionnelle. J'attends le même engagement de la part de chacun d'entre vous. Aucune avancée ne peut avoir lieu au détriment des valeurs ou de l'intégrité de notre entreprise.

Je compte sur vous pour lire et comprendre ce Code, poser des questions en cas de doute et assumer la responsabilité de vos actions et décisions.

Guidés par les principes de ce Code, donnons le meilleur de nous-mêmes. Dans notre contribution à la protection et à l'amélioration de la vue, faisons preuve d'intégrité et de responsabilité. Nos clients finaux, les millions de patients et de consommateurs au service desquels nous œuvrons, le méritent.

David J. Endicott
Président-directeur général

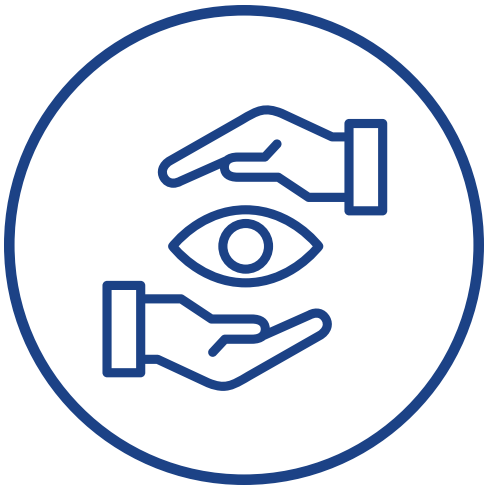

La confiance est primordiale et commence avec vous

Le présent Code de conduite professionnelle (le « Code ») énonce les principes que nous défendons et décrit la manière dont nous menons nos activités. Nous comptons sur tous les collaborateurs et le conseil d'administration d'Alcon pour respecter le Code.

La création d'une culture d'entreprise solide qui favorise la confiance est une responsabilité partagée. Notre réputation d'entreprise éthique et responsable dépend des décisions que chacun d'entre nous prend au quotidien.

Nous devons travailler ensemble pour acquérir et maintenir la confiance de nos parties prenantes : patients et consommateurs, professionnels de santé qui utilisent nos produits et services, autres partenaires commerciaux, nos investisseurs, agences de réglementation et nos collègues chez Alcon.

Pourquoi est-ce important ? Parce que toute activité doit être conduite avec des entreprises et des particuliers dans lesquels on a confiance, sur lesquels on peut compter. Nous nous engageons à répondre à cette exigence. Les décisions individuelles et collectives que nous prenons peuvent inspirer confiance à nos parties prenantes ou au contraire la fragiliser.

Toute perte de confiance présente des risques, notamment :

- préjudice aux personnes
- préjudice à la réputation ou à la pérennité financière d'Alcon
- conséquences juridiques, notamment des sanctions ou amendes
- incapacité de recruter et de retenir les employés talentueux

Nous devons éviter ces risques de manière à concentrer toutes nos ressources sur la réalisation de notre mission, à savoir aider les gens à mieux voir. Comment procédons-nous ? En tenant notre engagement d'agir avec intégrité, que ce soit sur le lieu de travail, dans le cadre de nos activités et au sein de la société. Cela passe par le respect des lois de tous les pays dans lesquels nous opérons.

Alcon compte sur vous pour :

- faire preuve d'intégrité et de respect envers les autres, en se fondant constamment sur les Valeurs et Comportements Alcon (*Values and Behaviors)*
- être responsable du respect des exigences de ce Code
- respecter toutes les lois et tous les codes de l'industrie applicables
- respecter les politiques et procédures d'Alcon qui s'appliquent à votre activité, y compris les exigences locales plus strictes
- poser des questions lorsque vous avez besoin d'aide
- vous exprimer pour signaler les violations présumées de ce Code
- soutenir l'engagement de notre entreprise à être un « citoyen du monde éthique »

Alcon compte également sur ses dirigeants pour renforcer ce Code et inspirer les collaborateurs en :

- faisant preuve et exigeant des prises de décision éthiques,
- étant disponibles et accessibles pour que les collaborateurs se sentent à l'aise pour s'exprimer
- écoutant attentivement les problèmes et en les traitant avec finesse
- sollicitant de l'aide pour résoudre les situations délicates, en n'hésitant pas non plus à les faire remonter lorsque cela est nécessaire.

Dans le cadre de la conduite des affaires d'Alcon, servez-vous de ce Code comme de votre boussole éthique. Nos parties prenantes, y compris les patients et les consommateurs qui bénéficient de nos produits, attendent cela de notre part.

Ce que vous faites et la manière dont vous le faites font la différence.

Notre culture de l'intégrité

Notre culture est le point de départ. Nos valeurs et nos comportements nous unissent à l'échelle mondiale dans un engagement commun en faveur d'une culture fondée sur l'intégrité. Voici nos fondations éthiques pour bâtir des relations professionnelles propices à un climat de confiance. Nos actions doivent refléter les valeurs fondamentales de l'entreprise explicitées ci-après.

Nous construisons un climat de confiance en nous exprimant

Exprimez-vous pour poser des questions

Nous comptons sur vous pour ne pas hésiter à demander de l'aide en cas de besoin. Posez des questions lorsque quelque chose n'est pas clair, qu'il s'agisse d'une attente professionnelle, d'une mission, d'une politique ou de l'application concrète de ce Code. Il est préférable d'identifier les questions que l'on se pose pour demander de l'aide. Il est compréhensible de ne pas avoir toutes les réponses, néanmoins, il vous appartient de poser des questions et de demander de l'aide. Vous n'êtes pas livré(e) à vous-même ; il existe des ressources pour vous aider.

Vous devez également prendre le temps de réfléchir et de vous poser des questions avant d'agir :

- Cette action est-elle conforme à la lettre et à l'esprit de la loi et au présent Code ?
- Cette action pourrait-elle aider Alcon à maintenir la confiance de ses parties prenantes ?
- Cette action pourrait-elle porter préjudice de quelque manière que ce soit ?
- Cette action pourrait-elle embarrasser Alcon ou nuire à sa réputation, à sa crédibilité ?
- Cette action pourrait-elle avoir une incidence négative sur moi-même ou sur mon intégrité personnelle ?

Exprimez-vous pour signaler des problèmes

Si quelque chose vous semble incohérent ou en cas de problème, l'entreprise souhaite en être informée immédiatement. Ainsi, l'entreprise peut traiter la situation rapidement et de manière appropriée afin d'éviter tout dommage ou aggravation du problème. Faites confiance à votre intuition. Soumettez sans attendre à l'entreprise tout(e) question ou problème, en particulier si vous avez connaissance d'une violation de la loi, du présent Code ou des politiques de l'entreprise, ou si vous soupçonnez une telle violation.

Qu'attend l'entreprise de vous lorsque vous faites part de vos préoccupations ?

Lorsque vous faites part de vos préoccupations ou que l'entreprise vous invite à fournir des informations, nous vous demandons de faire preuve d'intégrité en :

- fournissant des informations véridiques en toute bonne foi, même si vous n'avez pas tous les détails,
- respectant la confidentialité et
- apportant votre entière coopération.

S'exprimer de bonne foi ne signifie pas que vous devez détenir la vérité, mais que les informations que vous donnez sont, à votre connaissance, exactes.

Pour mener à bien notre mission, nous devons acquérir et maintenir la confiance de toutes les parties prenantes de l'entreprise. C'est pourquoi il est si important de nous exprimer.

Que pouvez-vous attendre de l'entreprise lorsque vous faites part de vos préoccupations ?

Lorsque vous faites part de toute préoccupation concernant un comportement inapproprié ou contraire à l'éthique, vous êtes protégé par un dispositif qui se fonde sur :

- la possibilité de signaler les problèmes en toute confidentialité et, si cela est permis, sous couvert d'anonymat
- l'occasion d'être entendu(e) et pris(e) au sérieux
- un examen et/ou une enquête approfondi(e) du cas que vous remontez
- le suivi apporté à ce dernier

Tolérance zéro envers les représailles

Nous ne tolérons aucunes représailles sous quelque forme que ce soit à l'encontre d'une personne qui s'exprime de bonne foi, participe à une enquête ou dépose une plainte ou un signalement. Tous les responsables d'Alcon sont tenus de prendre les mesures adaptées pour prévenir toutes représailles dans leurs domaines de responsabilité. Toutes représailles, directes ou indirectes, à l'encontre de ceux qui s'expriment peuvent entraîner des mesures disciplinaires.

Comment s'exprimer ?

Lorsque vous avez des questions ou des préoccupations, nous vous encourageons à en parler à votre responsable, dans la mesure où vous vous sentez à l'aise de le faire. Vous pouvez également vous adresser à :

- tout autre membre de la direction,
- un membre du service des ressources humaines,
- un responsable du service intégrité et conformité,
- un membre du service juridique d'Alcon ou
- la ligne d'assistance déontologique (par téléphone ou sur Internet ; cf. informations complémentaires ci-dessous).

Lorsque vous vous exprimez, vous incarnez notre valeur de courage et aidez Alcon à mener ses activités avec intégrité.

Comment utiliser la ligne d'assistance déontologique ?

La ligne d'assistance déontologique d'Alcon est un service en ligne et téléphonique, géré de manière indépendante, sécurisée et confidentielle, disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans plusieurs langues. Vous pouvez signaler vos préoccupations par le biais de la ligne d'assistance de manière anonyme lorsque la législation locale l'autorise.

Voir Alcon.Ethicspoint.com.

INTÉGRITÉ EN ACTION – *Signaler un problème*

Q : Suis-je mieux protégé de représailles si je signale un problème par le biais de la ligne d'assistance ?

R : Quel que soit le moyen utilisé, les représailles sont inacceptables. Si vous pensez avoir fait l'objet de représailles pour avoir signalé un problème ou si vous avez été menacé de représailles, contactez un membre du service des ressources humaines ou du service intégrité et conformité.

Construire un climat de confiance dans notre environnement de travail

C'est ensemble que nous construisons un climat de confiance et de réussite. Le respect mutuel sur le lieu de travail, associé à notre engagement de respect de nos valeurs, de ce Code et des politiques de l'entreprise, constitue une base solide pour atteindre nos objectifs collectifs.

Nous construisons un climat de confiance grâce à...

- un environnement de travail respectueux
- un environnement de travail sûr
- une gestion appropriée des conflits d'intérêts
- une gestion adéquate des informations et des ressources

Nous construisons un climat de confiance grâce à un environnement de travail respectueux

Faites preuve de respect à l'égard de tous

Chez Alcon, nous traitons les autres avec respect et dignité, nous encourageons la diversité, nous accueillons un large éventail d'idées et de perspectives, nous offrons l'égalité des chances à tous et nous faisons la promotion d'une culture inclusive. Nous accordons une grande importance aux contributions d'autrui ainsi qu'aux forces qui découlent de nos différences.

Alcon compte sur vous pour faire preuve de respect, de professionnalisme, de courtoisie, d'attention et de délicatesse envers la dignité et les valeurs des autres lors de vos interactions avec des collègues, des visiteurs, des partenaires commerciaux, des clients, des représentants du gouvernement ou tout autre tiers. Cela s'applique, quel que soit l'endroit où se produisent ces interactions (par exemple, dans les locaux d'Alcon, les bureaux de clients ou de fournisseurs, au cours de voyage d'affaires ou lors d'événements sociaux liés au travail).

Aucun comportement inapproprié

Nous voulons que notre environnement de travail soit exempt de comportements inappropriés. Tout harcèlement physique ou verbal et tout mauvais traitement, sous quelque forme que ce soit, sont inacceptables. De même, Alcon ne tolérera aucun harcèlement ou autre comportement inapproprié envers des collaborateurs, de la part de tiers avec lesquels la société traite.

Traitement équitable

Nous nous engageons à traiter équitablement les collaborateurs et les candidats. Notre politique pose les compétences, les qualifications et autres critères professionnels comme fondement de toute décision liée à l'emploi (y compris l'embauche, la promotion, la rupture du contrat de travail, la rémunération et les avantages sociaux, ainsi que l'accès à la formation, au développement et au changement de poste). Nous sommes un employeur qui favorise l'égalité des chances. Nous proposons un lieu de travail exempt de discrimination notamment fondée sur des critères d'âge, de race, de couleur, d'ascendance, d'origine ethnique, de nationalité, de grossesse, d'orientation sexuelle, de sexe ou de genre, de caractéristiques physiques ou d'expression, de handicap (mental ou physique), d'état civil, de convictions politiques, de foi et de religion, de statut d'ancien combattant ou de militaire, ainsi que tout autre statut ou caractéristique protégé(e) par la loi.

INTÉGRITÉ EN ACTION – *Comportement inapproprié*

Q : L'un de mes collègues fait souvent des blagues sur un autre collaborateur de notre groupe et cela semble le mettre mal à l'aise. Dois-je faire quelque chose et, si oui, quoi ?

R : Il n'est pas acceptable de faire des blagues ou des remarques désagréables à quelqu'un sur le lieu de travail. Ce qui peut sembler acceptable, amusant ou simplement un cliché banal pour une personne peut s'avérer importun, insultant ou offensant pour une autre.

Si vous vous sentez suffisamment à l'aise, vous pouvez en parler à votre collègue pour qu'il cesse ce comportement inopportun, à votre responsable ou signaler le problème conformément à notre processus de signalement afin qu'il puisse être traité de manière appropriée.

Nous construisons un climat de confiance grâce à un environnement de travail sûr

Nous nous engageons à garantir un environnement de travail sain et sûr à nos collaborateurs et visiteurs.

Santé et sécurité

Nous évaluons en permanence l'impact sur la santé et la sécurité, et les risques associés à nos activités professionnelles. Nos politiques et procédures en matière de santé et de sécurité sont conçues pour aider les personnes à travailler en toute sécurité et à prévenir les blessures. Quel que soit votre fonction ou votre domaine d'activité, nous comptons sur vous pour :

- connaître et respecter les exigences en matière de santé et de sécurité qui s'appliquent à votre travail
- agir de manière à promouvoir et à protéger votre santé et votre sécurité, ainsi que celles de vos collègues et visiteurs, que vous soyez sur votre lieu de travail, dans un établissement Alcon, sur le terrain ou que vous soyez au volant d'un véhicule
- signaler rapidement tout accident ou blessure corporelle, et toute situation ou condition qui représente une menace pour la sécurité (par exemple, l'exécution d'une tâche que vous jugez dangereuse, un doute sur le fonctionnement opérationnel ou la sécurité de tout équipement, outil et/ou véhicule)

Aucune drogue sur aucun de nos sites n'est tolérée. Vous êtes tenu(e) de respecter à tout moment les politiques de l'entreprise concernant l'utilisation ou la possession de drogues ou d'alcool.

Sécurité

Nous prenons, de façon proactive, des précautions au sein de nos locaux afin de limiter les risques liés à la sécurité des collaborateurs et des visiteurs. Les violences et les menaces de violences ne sont pas acceptables sur le lieu de travail.

Vous ne devez pas posséder, ni utiliser d'armes à feu ou d'autres types d'armes lorsque vous travaillez pour Alcon et au sein des établissements loués ou détenus par Alcon, sauf autorisation spécifique en vertu de la législation locale applicable et de la politique locale de l'entreprise. Cette interdiction s'applique même si vous disposez d'une autorisation de port d'arme.

Vous êtes tenu(e) de signaler dans les plus brefs délais à l'entreprise toute préoccupation en matière de sécurité, y compris les menaces réelles ou les menaces de violences sur le lieu de travail.

Nous voulons un environnement de travail sans danger, respectueux où tout comportement inapproprié est proscrit. Plus simplement, nous exigeons que nos collaborateurs soient à la fois respectés et respectueux.

INTÉGRITÉ EN ACTION – *Problèmes de sécurité*

Q : J'ai connaissance d'une situation pouvant présenter un risque pour la sécurité. Dois-je le signaler ?

R : Oui, la protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement relève de la responsabilité de chacun. Vous devez le signaler immédiatement, avant que quelqu'un ne soit blessé.

Nous construisons un climat de confiance grâce à une gestion appropriée des conflits d'intérêts

Dans la conduite de vos activités au sein d'Alcon, vous devez faire preuve d'éthique ainsi que d'équité et agir dans l'intérêt d'Alcon. Un conflit d'intérêts survient dès lors que vos intérêts personnels ou vos relations entrent en conflit, ou semblent entrer en conflit, avec les intérêts d'Alcon. Vous ne devez pas vous livrer à des activités susceptibles de donner lieu à des conflits d'intérêts.

Lorsque vous vous trouvez dans une situation pouvant entraîner un conflit d'intérêts, vous devez soit l'éviter, soit ne pas aller plus avant sans en avoir parlé. Vous pouvez également suivre le processus d'Alcon consacré au signalement des conflits d'intérêts. Lorsque vous aurez déclaré la situation à l'entreprise, votre responsable vous indiquera la marche à suivre. Dans certains cas et sous certaines conditions, il est possible que vous puissiez tout de même poursuivre l'activité en question.

Voici des exemples de conflits d'intérêts réels ou potentiels nécessitant une évaluation de l'entreprise :

Les intérêts commerciaux que vous ou votre conjoint, ou un membre de votre famille proche, pouvez avoir et qui peuvent entrer en conflit avec ceux de Alcon, tels que :

- le fait d'être propriétaire d'une entreprise, d'y occuper un poste important (par exemple, en tant que responsable, membre du conseil d'administration ou consultant) ou d'être employé(e) par une entreprise qui :
  - est ou pourrait être en concurrence avec Alcon
  - achète ou pourrait acheter des biens et services ou recevoir des financements ou donations de la part d'Alcon
  - fournit ou pourrait fournir des biens ou services à Alcon
  - distribue ou pourrait distribuer nos produits
  - établit ou pourrait établir une coentreprise ou un autre type de partenariat commercial avec Alcon
- le fait de détenir des intérêts financiers personnels ou d'effectuer des investissements potentiels qui pourraient être suffisamment importants pour entraîner un conflit avec les décisions professionnelles indépendantes que vous prenez pour Alcon (par exemple, les investissements dans la structure d'un client, d'un concurrent, d'un fournisseur, d'un distributeur ou d'un partenaire commercial, ou dans des opportunités portés à votre connaissance grâce à Alcon).
- accepter d'autres responsabilités extérieures qui peuvent perturber votre capacité à accomplir votre travail chez Alcon

Accepter ou demander une quelconque contrepartie de valeur pour en tirer un profit personnel (paiements, cadeaux, voyages, divertissements, faveurs ou services personnels) de la part d'une autre société ayant un lien avec Alcon ou avec ses intérêts commerciaux. Il n'y a pas conflit d'intérêts si la contrepartie de valeur est généralement accessible à tous les collaborateurs d'Alcon.

Toute relation personnelle étroite avec un partenaire commercial, un client, un concurrent ou un collègue dont vous avez la possibilité d'influencer l'évolution de carrière, la rémunération ou toute autre condition d'emploi.

L'utilisation des actifs d'Alcon (tangibles et intangibles) à des fins inappropriées, par exemple pour bénéficier d'avantages commerciaux personnels ou au profit de la famille et des amis, à des fins politiques ou pour le compte d'œuvres de bienfaisance ou rétribuer des efforts qui ne sont pas à l'initiative d'Alcon. Vous ne pouvez utiliser les ressources d'Alcon à des fins personnelles occasionnelles que si cette utilisation ne porte pas préjudice aux activités de l'entreprise, à l'accomplissement de votre travail ou celui des autres, et ne viole pas les restrictions mentionnées dans le présent Code ou dans une politique de l'entreprise.

INTÉGRITÉ EN ACTION – *Conflits d'intérêts*

Q : J'ai reçu une invitation à intégrer le conseil d'administration d'une œuvre de bienfaisance à laquelle Alcon fait don de produits de temps à autre. Dois-je demander l'approbation d'une personne de l'entreprise avant d'accepter cette fonction ?

R : Oui, vous devez demander à l'entreprise d'étudier cette situation au regard du processus des conflits d'intérêts. Parfois, le fait de siéger au conseil d'administration d'une autre organisation peut entraîner des conflits d'intérêts. Dans le cas où l'entreprise approuverait votre demande, il se peut que celle-ci soit assortie de certaines conditions.

Nous construisons un climat de confiance grâce à une gestion adéquate des informations et des ressources

Utilisation des ressources de l'entreprise

Alcon met à votre disposition les ressources dont vous avez besoin pour faire votre travail, notamment des informations sur l'entreprise, des systèmes informatiques, des moyens financiers et des ressources matérielles. Vous devez utiliser les ressources de l'entreprise de manière appropriée au service des intérêts d'Alcon et obtenir l'autorisation de l'entreprise pour tous les frais ou autres transactions que vous engagez, le cas échéant.

Vous êtes tenu(e) de signaler dans les meilleurs délais à l'entreprise tout vol ou dommage des actifs de l'entreprise.

Si vous concluez un contrat pour le compte d'Alcon, vous devez suivre les règles applicables de l'entreprise et vérifier que les dispositions contractuelles reflètent précisément la nature, la valeur et la teneur des transactions et prestations prévues.

Informations confidentielles

La réussite de notre entreprise dépend en partie de la protection et de l'utilisation appropriées des informations confidentielles. Les informations confidentielles sont des informations qui ne sont actuellement pas connues par le public ou qui ne sont généralement pas accessibles. Il peut s'agir d'informations concernant Alcon, d'autres entreprises ou particuliers, ou bien d'informations qui appartiennent à Alcon, à d'autres entreprises ou particuliers.

Les informations confidentielles d'Alcon comprennent, mais sans s'y limiter : les informations sur la recherche, les détails de conception des produits, les méthodes de fabrication, les résultats financiers non publics, les plans et stratégies d'entreprise, les accords de licence et d'acquisition potentiels, ainsi que les notes et conseils juridiques. Il se peut qu'Alcon reçoive également des informations confidentielles appartenant à des tiers.

Pour protéger les informations confidentielles :

- ne divulguez jamais d'informations confidentielles à quiconque n'est pas autorisé à les recevoir, qu'elles soient internes ou externes à Alcon
- faites preuve de discernement et de professionnalisme pour déterminer si les informations sont confidentielles ; consultez un responsable ou un avocat de l'entreprise en cas de doute quant au caractère confidentiel des informations
- ciblez et traitez les informations confidentielles de manière appropriée en fonction de leur catégorisation
- protégez les informations confidentielles contre le vol, la perte, l'utilisation abusive et la modification ou la divulgation non autorisées
- lors de la création ou la modification d'informations, vérifiez l'exactitude des registres de l'entreprise
- ne discutez pas d'informations confidentielles dans des endroits où la conversation peut être entendue et ne les montrez pas dans des lieux où celles-ci pourraient être facilement visibles ou accessibles (par exemple, dans les espaces publics des établissements d'Alcon, dans des aéroports, des avions, des restaurants, des halls d'accueil, des ascenseurs et des toilettes, etc.)
- signalez dans les meilleurs délais tout incident concernant la sécurité des informations aux collaborateurs Alcon chargés de la sécurité des informations

Informations appartenant à des tiers

De même, vous devez respecter les droits de propriété intellectuelle et les informations confidentielles appartenant à des tiers, en :

- vous abstenant de vous procurer, de manière inappropriée, des informations confidentielles appartenant à des tiers (y compris de la part de personnes soumises à une obligation de confidentialité, telles que les consultants, les vendeurs ou les employés actuels et anciens du tiers) et
- en n'utilisant pas les documents de parties externes de manière contraire au droit de la propriété intellectuelle, y compris les droits d'auteur.

Divulgations

Si vous avez besoin de divulguer des informations confidentielles, consultez au préalable un membre du service juridique et compliance. Un accord de confidentialité peut être requis, avec la signature du tiers et l'approbation d'un membre du service juridique et compliance.

Les processus particuliers d'approbation de l'entreprise s'appliquent également aux divulgations :

- qui concernent des informations personnelles,
- effectuées dans un cadre accessible au public, par exemple dans des publications scientifiques, des déclarations financières, des présentations lors de conférences, des communiqués de presse et sur les réseaux sociaux, ou
- effectuées auprès d'autorités gouvernementales.

Consultez un membre du service juridique si vous avez des questions sur le processus à suivre.

Inventions

Les inventions que vous réalisez à l'aide des informations et des ressources d'Alcon sont la propriété d'Alcon. Vous devez fournir au service juridique tous les renseignements relatifs aux inventions et aux idées que vous créez pour le compte d'Alcon. Le service juridique sera chargé de les étudier afin de coopérer pleinement à la protection de ces actifs de l'entreprise. Il appartient à l'entreprise de décider de déposer un brevet ou de protéger ces inventions et idées au titre du secret d'affaires.

Protection des données/confidentialité

Une autre façon de construire un climat de confiance consiste à utiliser et à protéger correctement les informations personnelles confidentielles qui nous sont confiées par les patients, les consommateurs, les professionnels de santé et autres clients, les partenaires commerciaux et les collaborateurs. Les personnes qui nous confient leurs informations personnelles comptent sur Alcon pour protéger leurs données et leur vie privée ; nous devons honorer leur confiance.

Si des informations permettent d'identifier une personne, par leur nature, ou en les associant à d'autres informations contrôlées par Alcon, elles doivent alors être collectées, utilisées, stockées, traitées et rendues publiques uniquement moyennant une information ou un consentement approprié, et ce conformément aux dispositions contenues dans les politiques de l'entreprise relatives à la protection des données et de la vie privée (au niveau mondial et local) et à la règlementation locale. Adressez toutes vos questions à votre responsable ou au service juridique et compliance d'Alcon.

INTÉGRITÉ EN ACTION –
Informations confidentielles

Q : Je quitte Alcon pour accepter un nouveau poste dans une autre entreprise. Mes obligations en matière de confidentialité continuent-elles de s'appliquer après mon départ de l'entreprise ?

R : Oui, l'obligation de protéger les informations confidentielles perdure. À la fin de votre contrat de travail chez Alcon, vous ne devez pas utiliser, conserver ou divulguer des informations confidentielles ou exclusives que vous avez obtenues ou apprises lors de votre travail chez Alcon, même si vous en êtes à l'origine.

Construire un climat de confiance avec les différents acteurs de notre secteur

Nos interactions avec les autres acteurs au sein du marché sont aussi un moyen de construire un climat de confiance. Nous nous engageons à agir avec intégrité et traiter équitablement l'ensemble des parties avec lesquelles nous conduisons nos activités professionnelles, conformément aux exigences du présent Code.

Nous construisons un climat de confiance grâce à...

- la qualité de nos produits
- la tenue responsable de registres et de rapports
- des interactions éthiques
- des transactions éthiques

Nous sommes une entreprise motivée par l'innovation.

Nous construisons un climat de confiance grâce à des produits de qualité

De la recherche et de l'invention au développement, en passant par la fabrication et la distribution, nous nous engageons à fournir des produits sûrs et efficaces et à respecter toutes les exigences légales et les politiques de l'entreprise conçues pour assurer la qualité et la sécurité.

Recherche, développement et approbation des produits

Alcon a créé une solide culture de l'innovation fondée sur l'intégrité et la sécurité. Alcon se conforme à des normes éthiques et scientifiques indispensable à la conduite de travaux de recherche. Cela permet également à Alcon d'être en mesure de répondre aux questions et besoins liés à la médecine, la science, la technique, l'économie de la santé, ou bien être en mesure d'informer sur la stratégie de l'entreprise. L'objectif d'Alcon, à travers ces recherches, est d'optimiser sans cesse les soins oculaires en améliorant nos produits ou en répondant à des besoins non satisfaits. Alcon respecte et protège les droits, la sécurité et le bien-être des êtres humains ainsi que des animaux, et préserve l'intégrité et la validité des données de recherche obtenues.

Si vous participez à des travaux de recherche clinique, de développement ou en laboratoire, vous devez suivre les Bonnes Pratiques de Laboratoire applicables, les Bonnes Pratiques Cliniques, et toutes les politiques et règles de l'entreprise établies par le département de Recherche et Développement. Lorsque cela est nécessaire, nous communiquons publiquement les résultats des recherches cliniques menées par Alcon de manière précise, objective et équilibrée, afin de permettre aux clients de prendre des décisions éclairées sur nos produits.

Fabrication et qualité des produits

Conformément à notre engagement envers les patients et les consommateurs, nous nous engageons à fabriquer et à distribuer des produits sûrs et efficaces répondant aux normes de qualité les plus strictes. Nous respectons scrupuleusement les exigences réglementaires ainsi que le système qualité que nous avons mis en place. Si vous travaillez dans le secteur de la fabrication, vous devez suivre les bonnes pratiques de fabrication, respecter les réglementations et normes de qualité du secteur figurant dans nos politiques et procédures de qualité et répondre à toutes les attentes de l'entreprise qui vous ont été communiquées dans le cadre de votre formation.

Événements indésirables et plaintes relatives aux produits

La sécurité des patients et des consommateurs est primordiale. Lorsque vous avez connaissance d'événements indésirables ou de plaintes relatives à nos produits, vous devez transmettre ces informations dans les meilleurs délais en utilisant les dispositifs détaillés dans les politiques et procédures applicables de l'entreprise. Cela s'applique tout au long du cycle de vie du produit, qu'il soit en cours d'évaluation clinique ou déjà approuvé en vue de sa commercialisation.

Sécurité des produits

S'agissant du conditionnement et du mode de distribution de ses produits, Alcon fait preuve de la plus grande vigilance, et ce, afin de prévenir tout(e) falsification, contrefaçon ou détournement de produits. Vous devez signaler toute activité susceptible d'impliquer une falsification/contrefaçon de produits ou toute distribution inappropriée de produits, dont vous avez connaissance ou qui éveille vos soupçons.

INTÉGRITÉ EN ACTION – *Qualité des produits*

Q : Nous avons des délais extrêmement serrés pour respecter la livraison d'un produit. En contournant les exigences de sécurité, nous pourrions accélérer le processus. Est-ce autorisé ?

R : Non, vous ne devez jamais négliger la moindre étape dans le processus de fabrication, aussi serrés que puissent être les délais. Les exigences de nos standards comme celles de nos politiques de sécurité, ne constituent en aucun cas une variable d'ajustement. Vous devez respecter scrupuleusement tous les processus de l'entreprise sur lesquels vous avez été formé(e) et signaler tout écart. Vous pouvez également parler avec votre responsable des solutions d'amélioration à mettre en place.

Nous construisons un climat de confiance grâce à la tenue responsable de registres et rapports

Nous sommes une entreprise cotée en bourse ; nous avons donc le devoir de tenir à jour des documents comptables qui reflètent avec précision et exhaustivité notre situation financière et nos transactions commerciales. L'intégrité de nos livres et de nos registres est également essentielle pour une gestion efficace et réussie de l'entreprise.

Exactitude des documents comptables

Dans le cadre de nos activités à l'échelle mondiale, nos livres et registres doivent refléter à un instant précis les transactions de l'entreprise de manière précise, complète et compréhensible. Ces documents doivent être conformes aux exigences juridiques et comptables externes applicables, ainsi qu'aux politiques internes d'Alcon, quel que soit l'endroit où les transactions ont lieu.

Lors de la création et de la gestion de documents dans le cadre de votre travail chez Alcon, vous devez :

- suivre les procédures d'entreprise applicables pour passer des écritures et effectuer des corrections dans les livres et registres de l'entreprise
- enregistrer et soumettre en temps voulu, et de manière adéquate, des notes de frais qui soient exactes
- vous abstenir de payer, de demander un remboursement ou d'approuver des dépenses qui ne sont pas associées à une description ou un justificatif adéquats, ne sont pas destinées à des services légitimes, ne sont pas conformes au contrat correspondant ou qui semblent inappropriés à d'autres égards
- vous abstenir de passer, directement ou indirectement, des écritures comptables fausses, trompeuses ou artificielles (ou de demander à autrui de le faire) et vous abstenir de falsifier des informations dans nos pièces comptables ou celles de parties avec lesquelles Alcon fait affaire

Conservation des documents

Vous devez conserver les documents officiels de l'entreprise tout au long de la période requise par la politique monde d'Alcon de conservation des documents, et vous devez satisfaire aux exigences légales locales supplémentaires. Vous ne devez pas détruire, modifier, supprimer ou jeter les documents ou registres demandés ou requis par toute autorité gouvernementale ou soumis à des instructions de conservation émanant du service juridique.

Déclarations publiques

Nous nous engageons à déposer en temps voulu des rapports précis, complets et conformes aux réglementations applicables auprès des autorités gouvernementales compétentes. Cela inclut, par exemple, les déclarations de résultats périodiques effectuées auprès des autorités réglementaires et les rapports de transparence. Si vous êtes amené à jouer un rôle dans ces déclarations, vous devez respecter toutes les exigences légales et les exigences de l'entreprise.

INTÉGRITÉ EN ACTION – *Rapports précis*

Q : Vous avez connaissance d'une vente récente, non prévue et très significative, de consommables à un client majeur en fin de trimestre. Vous pensez que le client n'a pas réellement besoin de cette quantité et qu'il pourrait retourner bon nombre de ces produits au cours du trimestre suivant. Que devez-vous faire ?

R : Vous devez signaler la situation rapidement à l'entreprise, comme indiqué dans la section « Ne pas hésiter à s'exprimer » du présent Code. Si le client renvoie les produits, il est possible qu'il se soit entendu avec son interlocuteur Alcon pour recevoir des avantages financiers injustifiés sous la forme de remises ou commissions sur les ventes en fonction du volume, ce qui pourrait être considéré comme frauduleux. Cela entraînerait également une déclaration erronée des revenus et des créances dans les états financiers d'Alcon déposés auprès des autorités de surveillance des valeurs mobilières. Cela peut entraîner des sanctions ou des amendes à l'encontre Alcon si la faute est qualifiée.

Nous construisons un climat de confiance grâce à des relations éthiques

Relation avec les clients et autres pratiques professionnelles

Nous nous engageons à ce que nos interactions avec les clients et nos pratiques professionnelles soient responsables et intègres. Dans la mesure où nous travaillons dans un secteur très réglementé, il est important de garder à l'esprit un certain nombre de principes fondamentaux qui vous guideront dans la conduite de vos activités. Avant d'agir, posez-vous les questions suivantes

- Les patients et les consommateurs sont-ils au cœur de mes priorités ?
- Peut-on dire que j'agis dans un but clair et approprié ?
- Peut-on dire que je m'implique de manière appropriée ?
- Peut-on dire que je mène des recherches pour les bonnes raisons ?
- Mes financements et mes dons sont-ils responsables ?

En outre, vous devez respecter les exigences légales et celles du code de l'industrie, ainsi que les politiques de l'entreprise qui s'appliquent aux interactions avec nos clients et à toutes pratiques professionnelles.

Concurrence loyale

Nous nous engageons à agir pour une concurrence juste et conforme sur le marché, et à fonder notre réussite commerciale sur les mérites de nos produits et services, l'excellence de notre service client et des prix compétitifs. Cela signifie que nous :

- présentons nos produits, services et programmes de vente de manière claire, honnête et directe
- n'employons pas et ne tolérons pas des méthodes de concurrence déloyales, y compris des pratiques déloyales ou trompeuses

Fournisseurs et autres tiers commerciaux

Nous exigeons de nos fournisseurs, distributeurs et tiers engagés au nom d'Alcon qu'ils se soumettent aux mêmes normes d'intégrité auxquelles nous nous conformons. Nous comptons sur nos fournisseurs et nos partenaires commerciaux pour respecter les engagements énoncés dans le Code de conduite des tiers d'Alcon.

Avant de vous engager auprès d'un tiers, vous devez :

- fonder vos choix sur le mérite, la qualité des biens ou des services, et/ou les compétences professionnelles et la réputation du tiers
- vérifier que les dispositions appropriées figurent au contrat afin de refléter l'obligation du tiers de se conformer à la loi et aux politiques d'Alcon

En ce qui concerne les fournisseurs, vous devez également :

- agir dans l'intérêt d'Alcon, ne pas laisser les cadeaux ou autres intérêts personnels ou familiaux influencer vos décisions commerciales prises pour le compte d'Alcon
- ne pas tenter d'exercer une influence inappropriée sur un employé d'un fournisseur existant ou potentiel

Nous nous engageons à mener toutes nos interactions de manière responsable et intègre.

Relations avec les représentants du gouvernement

Dans le cadre de votre activité avec Alcon, vous pouvez interagir avec des fonctionnaires ou des représentants gouvernementaux régionaux, nationaux, provinciaux, d'état, départementaux ou locaux. Dans les pays disposant d'un système de santé public ou nationalisé, les professionnels de santé peuvent être considérés comme des fonctionnaires.

Nous comptons sur vous pour :

- entrer en contact avec des fonctionnaires ou des représentants gouvernementaux pour le compte d'Alcon uniquement si cela fait partie de vos responsabilités professionnelles
- adresser les demandes des représentants gouvernementaux ou des fonctionnaires à l'interlocuteur compétent de l'entreprise pour obtenir une réponse
- coopérer de manière respectueuse avec les autorités gouvernementales chargées de réglementer nos produits et nos activités commerciales
- ne soumettre que des informations exactes, complètes et non trompeuses aux entités ou représentants gouvernementaux
- ne rien faire qui puisse être considéré comme une incitation ou une récompense inappropriée au fait de faire affaire avec Alcon ou d'agir dans l'intérêt d'Alcon
- respecter toutes les normes éthiques et les restrictions légales applicables aux interactions avec les fonctionnaires et les agents publics (par exemple, les restrictions applicables aux cadeaux, repas, voyages, divertissements, services, paiements ou objets de valeur aux employés, sous- traitants et agents du gouvernement)

Il est de votre responsabilité de consulter votre responsable local de la conformité ou un avocat de l'entreprise pour connaître les lois et restrictions applicables.

Communications externes pour le compte d'Alcon

Nos communications externes sur les questions commerciales d'Alcon peuvent avoir un impact sur la confiance dans la marque et la réputation de notre entreprise. Il est important que nous communiquions nos informations avec précision, clarté et cohérence. Seuls certains collaborateurs sont autorisés à communiquer en externe pour notre compte à différents publics, par exemple, les médias ou les investisseurs.

Vous ne devez pas communiquer en externe pour le compte d'Alcon si cela ne fait pas partie de vos responsabilités professionnelles. Vous devez adresser toutes les demandes externes que vous recevez à l'interlocuteur compétent de l'entreprise.

Bien que nous encouragions l'utilisation des réseaux sociaux, vous devez les utiliser de manière responsable et conformément aux politiques de l'entreprise lorsque vous discutez de sujets liés à Alcon.

INTÉGRITÉ EN ACTION – *Communiquer publiquement pour le compte d'Alcon*

Q : Je viens de lire un billet de blog qui critique injustement un produit Alcon et je sais que ce n'est pas vrai. Dois-je publier une réponse ?

R : Vous ne devez pas répondre aux informations publiées ou postées sur des plateformes publiques, sauf si vous êtes un porte-parole autorisé de l'entreprise. Il est toutefois important d'informer le service de communication de l'entreprise afin que des mesures de suivi appropriées puissent être prises.

Nous construisons un climat de confiance grâce à des transactions éthiques

Lutte contre la corruption

Nous ne tolérons aucune forme de corruption, ni aucun autre comportement pouvant être perçu comme relevant de la corruption. La corruption peut nuire à la confiance et est incompatible avec notre engagement en matière d'intégrité et de respect pour nos parties prenantes.

Vous ne devez pas proposer, promettre, approuver ou fournir une contrepartie de valeur (par exemple, un paiement, un cadeau, un repas, un voyage, un divertissement, un prêt, un service ou un don) de manière inappropriée pour inciter ou récompenser des décisions liées aux produits ou services d'Alcon. Vous ne pouvez proposer et offrir de cadeaux d'affaires (par exemple repas raisonnables et articles d'une valeur négligeable), que s'ils respectent les politiques applicables de l'entreprise, ainsi que les exigences légales, les codes de l'industrie et les normes éthiques applicables à l'éventuel bénéficiaire. Vous devez également suivre les processus d'Alcon de contrôle des tiers lorsque les procédures de l'entreprise l'exigent.

Transactions boursières

Dans le cadre de votre travail, il peut arriver que vous ayez connaissance de certaines informations confidentielles concernant Alcon ou une autre entreprise. Si ces informations peuvent influencer la décision d'un investisseur, et le conduire à négocier des titres d'Alcon ou d'une autre entreprise, y compris des actions et des obligations, lesdites informations sont considérées comme sensibles et privées.

Il serait contraire à l'éthique et illégal d'acheter, de vendre, de négocier ou de faire don de titres d'une entreprise dont vous détenez des informations sensibles et privées, ou de conseiller des tiers qui pourraient prendre une décision d'investissement sur la base de ces informations. Vous devez respecter toutes les politiques applicables de l'entreprise lors de la négociation de titres.

Restrictions commerciales internationales

Nous sommes une entreprise internationale qui mène quotidiennement à des transactions commerciales internationales. Si vous participez à des transactions commerciales internationales ou si vous transportez à l'international des produits Alcon pour des besoins légitimes, vous devez respecter toutes les lois et exigences de l'entreprise applicables, y compris les politiques de conformité relatives aux transactions commerciales qui s'appliquent aux sujets suivants :

- **contrôles des importations et exportations** – toutes les exportations (tangibles et intangibles) et importations Alcon doivent être correctement classées et évaluées, et doivent satisfaire à toutes les exigences et restrictions applicables en matière d'importation et d'exportation. Les exigences peuvent varier selon les lois locales et s'appliquer à la fois aux transferts entre les sociétés affiliées d'Alcon et aux transferts entre Alcon et les parties externes.

  Si vous prévoyez de transporter physiquement des biens commerciaux, des équipements professionnels ou d'autres biens liés à Alcon pendant votre voyage, vous devez en tout état de cause respecter les exigences légales applicables. Vous devez demander conseil et obtenir une autorisation préalable du personnel de conformité des exportations et des sanctions commerciales ainsi que du responsable de conformité des transactions commerciales de la filiale de destination.
- **boycotts** – Vous devez respecter les exigences de déclaration et d'autorisation de l'entreprise avant de réagir au sujet d'une demande ou d'une enquête concernant le boycott d'un pays. Cela s'applique même si Alcon ne répond pas à la demande de boycott ou ne l'applique pas. Adressez vos questions à l'équipe en charge de la conformité des transactions commerciales internationales.

- **sanctions commerciales** – plusieurs gouvernements imposent des restrictions commerciales aux pays, territoires, entités et particuliers. Vous devez vérifier que les transactions sont autorisées avant de mener des activités en lien avec des entités ou des personnes dont vous savez ou avez des raisons de penser qu'elles peuvent être sous le coup de sanctions, de restrictions ou d'interdictions appliquées par un gouvernement. Cela s'applique à tous les types de transactions Alcon (par exemple, la recherche, la fabrication, les achats auprès de fournisseurs, la vente de produits de l'entreprise, les financements ou dons, les voyages d'affaires, les transactions financières, etc.). Toutes les activités et transactions impliquant des territoires ou des tiers sous sanctions doivent faire l'objet d'une autorisation écrite préalable de la part de l'équipe en charge de la conformité des transactions commerciales internationales. Le cas échéant, vous devez suivre les procédures de contrôle de tiers applicables.

INTÉGRITÉ EN ACTION – *Conformité des transactions commerciales*

Q : Je pars à l'étranger pour réparer le système chirurgical d'un client, mais j'ai oublié d'expédier la pièce nécessaire. Je ne sais pas si j'ai besoin d'une licence d'exportation, dont l'obtention peut prendre plusieurs semaines. Le client a besoin que l'équipement soit réparé rapidement pour effectuer des opérations chirurgicales. Cela me permettrait de gagner du temps et de l'argent si je prenais simplement la pièce avec moi et réglais les procédures administratives plus tard. Est-ce autorisé ?

R : Nous devons toujours respecter les exigences légales en matière d'importation et d'exportation, car la violation de ces lois peut nous exposer à des risques graves, notamment à des sanctions et amendes. Vous devez consulter l'équipe en charge de la conformité des transactions commerciales internationales pour savoir comment gérer efficacement cette situation.

INTÉGRITÉ EN ACTION – *Informations privilégiées*

Q : Je travaille dans un site de fabrication Alcon où nous prévoyons d'accroître considérablement notre chaîne de production pour un produit particulier. L'une de mes amies a entendu parler de ce projet et m'a demandé des précisions sur les nouvelles installations prévues. Suis-je autorisé(e) à lui en parler ?

R : Si cette information n'est pas encore connue du public, il n'est pas possible de répondre à la question de votre amie. Si vous n'êtes pas sûr(e) qu'elle soit publique, renseignez-vous auprès d'un avocat de l'entreprise.

Construire un climat de confiance dans la société

Notre engagement de construire un climat de confiance grâce à notre intégrité implique d'être un citoyen du monde éthique. Nous nous engageons à collaborer avec la société et les communautés au service desquelles nous travaillons d'une manière qui répond aux attentes sociétales et sert au mieux l'intérêt de tous.

Nous construisons un climat de confiance en...

- étant un citoyen du monde éthique
- gérant notre Code de manière responsable

Nous construisons un climat de confiance en étant un citoyen du monde éthique

Nous servons au mieux l'intérêt de l'humanité et sommes porteurs de changement positif dans nos communautés.

Dons caritatifs et soutien à la communauté

Nous sommes fiers de notre longue tradition qui consiste à trouver des réponses aux besoins médicaux de la population. Grâce à des fondations et d'autres réseaux, nous donnons de l'argent et des produits Alcon à des organisations caritatives bien établies, dans le respect de notre stratégie de dons, et soutenons les activités légitimes des communautés établies dans les lieux où nous sommes présents. Nous apportons également une aide humanitaire et des secours en cas d'urgence et proposons à nos employés des expériences de bénévolat auprès d'organisations d'aide aux populations locales. Reconnaître notre responsabilité sociale au travers de dons pertinents et d'une participation active auprès de la communauté reflète notre engagement indéfectible envers les personnes et les communautés.

Respect de l'environnement et développement durable

Chez Alcon, nous nous efforçons de limiter l'impact environnemental de nos activités commerciales en adoptant des politiques, procédures et pratiques responsables qui favorisent une utilisation efficace des ressources et protègent l'environnement. Nous mettons en place des dispositifs de contrôles environnementaux dont nous assurons le suivi afin de maintenir dans les limites légales les émissions de polluants sur nos sites. Nous évaluons également en permanence les risques environnementaux et l'impact de nos activités existantes et nouvelles, telles que la conception d'un nouveau produit, l'implantation sur un nouveau marché, la rénovation d'installations, la création de nouveaux processus ou l'acquisition d'entreprises.

Tout au long du cycle de vie du produit, depuis sa création et conception jusqu'à sa production et distribution, nous nous engageons à :

- préserver les ressources naturelles
- réduire, réutiliser et recycler les déchets et les matériaux
- réduire les émissions de gaz à effet de serre
- nous approvisionner en matériaux respectueux de l'environnement
- promouvoir le développement durable lors de la construction de nouveaux bâtiments et lors de modifications d'installations
- respecter toutes les exigences légales applicables relatives à l'environnement

Comme indiqué dans le Code de conduite des tiers d'Alcon, nous comptons sur nos fournisseurs pour faire preuve du même engagement en matière de conformité, de respect de l'environnement et du développement durable.

Chaque année, des milliers de collaborateurs Alcon dévoués consacrent leur temps et leurs talents à aider nos concitoyens et à améliorer la vie dans les villes dans lesquelles nous vivons et travaillons.

Normes de travail équitables

Nous pensons que toutes les personnes doivent être traitées avec dignité et respect, d'où l'importance de faire respecter et de promouvoir en permanence les droits humains fondamentaux. Dans toutes nos activités commerciales, tout au long de la chaîne logistique, nous nous engageons à respecter les droits des employés, à respecter le droit du travail et les droits humains, et à interdire le travail des enfants, l'esclavage moderne ou la traite des êtres humains.

Soutien financier politique et implication pour le compte d'Alcon

Nous pensons qu'être un citoyen du monde éthique implique de participer à la vie politique. Nous y participons uniquement par le biais de collaborateurs dûment formés qui respectent les règles de l'entreprise en la matière. Les dons aux partis politiques sont strictement contrôlés par la loi et peuvent être interdits dans certains pays. Vous ne devez pas proposer, fournir, autoriser ou faire utiliser des fonds, des biens ou des services associés d'Alcon pour soutenir un candidat à une fonction politique, un parti politique, un fonctionnaire ou une commission, sauf si la loi applicable le permet et moyennant l'autorisation écrite préalable d'un avocat de l'entreprise.

Implication politique des collaborateurs en tant que citoyens

Nous comprenons que vous souhaitiez participer en tant que citoyen à la vie politique publique de votre pays ou de la région dans laquelle vous vivez. Tout soutien individuel que vous apportez à des partis politiques, des candidats, des événements ou des causes doit être purement volontaire. Vous n'êtes pas autorisé(e) à mener des activités politiques pendant les heures de travail ou sur le lieu de travail, et vous devez utiliser vos moyens personnels à cet effet. Nous comprenons que vous souhaitiez communiquer avec vos responsables politiques en votre qualité de citoyen, mais vous ne devez pas participer à ces communications pour le compte d'Alcon, sauf si cela fait partie des responsabilités professionnelles qui vous sont officiellement attribuées par Alcon.

INTÉGRITÉ EN ACTION – *Participation à la vie politique*

Q : Je souhaite personnellement soutenir un candidat politique local en organisant un déjeuner à Alcon. Puis-je le faire ?

R : Non, vous ne devez pas utiliser les fonds, les installations ou d'autres ressources de l'entreprise pour apporter un soutien personnel à un parti politique ou un candidat. Si l'entreprise souhaite organiser un tel événement à des fins professionnelles, cette opération ne peut être effectuée que si la législation locale le permet et moyennant l'autorisation écrite préalable d'un avocat de l'entreprise.

Nous construisons un climat de confiance en faisant vivre notre Code de manière responsable

Nous nous engageons à mener nos activités avec intégrité, et notre Code fait partie intégrante de l'aide que nous apportons à nos collaborateurs afin de répondre à cette attente. Notre Code sert de base au programme mondial d'intégrité et de conformité d'Alcon. Il ne s'agit en aucun cas d'un contrat et ne peut donner lieu à un droit spécifique à l'emploi et ne garantit pas non plus un emploi à un moment donné. Nous pourrons apporter périodiquement des modifications à ce Code après avoir obtenu l'autorisation du conseil d'administration d'Alcon. Pour accéder à la version la plus récente du Code, consultez le site Web interne consacré à l'intégrité et à la conformité ou connectez-vous à la page Alcon.com.

Politiques associées

Le présent Code s'appuie sur des politiques et procédures plus spécifiques de l'entreprise à l'échelle mondiale, régionale et locale, qui aident l'entreprise à respecter les exigences légales applicables et les attentes sociétales en matière de déontologie et de conduite éthique des activités. Les exigences locales plus strictes, qu'elles soient fondées sur la législation locale, le code de l'industrie ou les exigences locales de l'entreprise, priment sur les principes énoncés dans ce Code et sur les politiques de l'entreprise. En outre, toute disposition du présent Code et des politiques de l'entreprise qui serait plus stricte que les exigences locales est prioritaire sur ces dernières.

Mesures correctives et disciplinaires

L'ensemble des règles énoncées dans le code de conduite figurent dans la législation française.

À ce titre leur infraction est déjà susceptible de sanctions.

Les principes et les règles du code de conduite ne peuvent donc pas être ignorés des salariés français .

Par ailleurs, en cas de violation de la loi, une administration ou un tribunal peut imposer des sanctions civiles et/ou pénales à Alcon et/ou à des particuliers.

Confirmation requise

Vous êtes tenu(e) de suivre régulièrement la formation sur le Code et serez invité(e), dans le cadre de la formation, à confirmer que vous avez reçu, lu et compris les exigences du Code, et que vous vous engagez à les respecter. Il vous sera également demandé de garantir que vous avez signalé à Alcon tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent existant entre vous et Alcon.

INTÉGRITÉ EN ACTION – *Exigences du Code*

Q : Les exigences relatives au respect du Code et à la formation relative au Code s'appliquent-elles à tous les employés d'Alcon, quel que soit leur échelon ?

R : Oui, ces exigences s'appliquent de la même manière à chacun d'entre nous.

N'oubliez pas que la confiance est primordiale...
et elle commence avec vous !

Alcon

© 2019 Alcon 04/19 1812A05